Direction Générale des Services
Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Ressources Humaines

Sous-direction Environnement RH
Affaire suivie par :
Cécile GARCIA
CG/RC

Yvelines
Le Département

COMITE HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL
DU DEPARTEMENT DES YVELINES

Séance du 17 octobre 2019
À 9 heures 30

HOTEL du DEPARTEMENT
Salle Catinat

PROCES-VERBAL

Le 17 octobre 2019 à 9 heures 30, le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail du Département des Yvelines s'est réuni sous la présidence de Mme Josette JEAN, Conseillère Départementale déléguée au personnel.

Représentants de la collectivité :

Mme Josette JEAN, *Présidente*
Mme Corinne SENIQUETTE, *membre titulaire*
Mme Myriam LEPETIT-BRIERE, *membre titulaire*

Représentants du personnel :

Syndicat CFDT : **M. Eric LE LIBOUX,** *membre titulaire*

Syndicat CFE-CGC : **Mme Sylviane GOUAISLIN,** *membre titulaire, secrétaire*
M. Pascal LAFOREST, *membre suppléant sans voix délibérative*

Syndicat CGT : **M. Tristan FOURNET,** *membre titulaire*
Mme Nelly PASCAUD, *membre titulaire*
Mme Violaine BONNET, *membre titulaire*
Mme Carole HANNAGAN, *membre remplaçant un titulaire*

Syndicat FA : **Mme Sophie DJIAN,** *membre titulaire*
M. Dario JASEMIN, *membre titulaire*
Mme Estelle GABRIEL, *membre suppléant sans voix délibérative*

Syndicat FO : **M. Eric DUCHEMIN,** *membre titulaire*

Présents en qualité d'experts :

Pour le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG) :

Mme Hélène BOIREAU, *Médecin de prévention*
Mme Fatiha COLIN, *Médecin de prévention*
Mme Martine PAVILLARD, *Infirmière en santé au travail*

Pour la Direction des Ressources Humaines :

Mme Cécile GARCIA, *Responsable du Pôle Environnement RH*
Mme Céline DENOEL, *Responsable du Service Santé et Prévention*
Mme Caroline LE GALLO, *Conseillère en prévention*

Pour la Direction des Archives Départementales

Mme Hélène GUICHARD-SPICA, *Directrice des Archives Départementales*

Après vérification du quorum, la Présidente du Comité hygiène, sécurité et conditions de travail ouvre la séance.

I – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 juin 2019

- La Présidente soumet le procès-verbal de la séance du 20 juin 2019 à l'approbation des membres présents.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les représentants du personnel.

II – VISITE DU SITE DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU 17/05/2019 (RAPPORT ACFI)

- La Directrice des Archives Départementales et la Conseillère en prévention présentent le rapport d'inspection.

- La visite d'inspection concernant les conditions de santé et de sécurité du travail des agents du service des Archives Départementales de Montigny le Bretonneux a été réalisée. Elle s'est déroulée le 17 mai 2019, en présence de l'ACFI, de la Directrice des Archives Départementales et de son adjointe, de l'Archiviste, de la Responsable du service Santé et Prévention, ainsi que de la Conseillère en prévention, de l'Assistant de Prévention et des agents Chargé de travaux. Le bâtiment des Archives Départementales est de grande envergure et intéressant avec ses particularités. Il est à noter qu'il abrite également le service d'archives d'archéologie de l'EPI 78/92 et le service du patrimoine d'IngenierY.

La synthèse de la visite fait ressortir le point positif de la parfaite tenue à jour des registres de sécurité par l'agent de sécurité et la réalisation de vérifications périodiques, avec un classement des rapports permettant aisément leur mise à disposition.

Pour ce qui concerne les documents relatifs à la mise en œuvre de la prévention, le Document Unique est actuellement en cours de mise à jour. Quant à l'avis de la commission de sécurité du 29-01-2019, il n'est pas affiché, il est donc préconisé de l'afficher de façon apparente près de l'entrée principale (en attente auprès de la Préfecture). Pour ce qui est de l'habilitation électrique de l'agent de sécurité qui effectue les travaux de première maintenance, celle-ci serait à confirmer. Sur le sujet des formations à la santé et à la sécurité du travail, il est envisagé un renforcement des formations de « premiers secours », en particulier dans les services où sont effectués des travaux dangereux, mais également des formations ou sensibilisations à la sécurité incendie et à l'évacuation. Par ailleurs, l'ergonomie au poste de travail semblant pouvoir être perfectionnée au vu de l'installation de certains agents, une formation de sensibilisation à ce thème est envisagée (notamment sur les réglages d'écrans et de sièges).

Plusieurs points de suite de visite ont été pris en compte pour une mise en conformité. Sur le Document Unique, un travail préalable permet d'associer chaque agent à tous les types de risques qui vont être enregistrés dans le logiciel.

1. Les bouches d'aération dans les bureaux se salissent rapidement, en dépit d'installations vérifiées et entretenues, avec un dégagement de mauvaises odeurs dans les bureaux. Une mesure de la qualité de l'air est en cours d'organisation afin de s'assurer de la nature de la pollution atmosphérique. Des demandes de devis sont en cours. L'entretien technique du bâtiment reste complexe avec du matériel installé en 2004, l'obsolescence impose un entretien régulier notamment au niveau électrique, de la climatisation et du circuit d'eau.
2. Le bâtiment est équipé d'un système de chauffage relativement compliqué rendant la gestion du chauffage des locaux assez problématique compte tenu de l'ampleur des espaces, certains étant parfois trop chauds tandis que d'autres sont trop froids. La Directrice des Archives Départementales indique que l'accent est fortement mis sur la sécurité incendie en raison de la quantité d'archives stockées dans le bâtiment, avec une

gestion climatique propre à la conservation des archives qui nécessite des taux d'hygrométrie très spécifiques. Le point de complexité est aussi lié à la taille du bâtiment, organisé avec des cellules de magasins imposées pour des archives. En outre, le lieu reçoit très régulièrement du public (grand public, groupes scolaires, étudiants…) impliquant un point de vigilance tant en entrée qu'en sortie, et un suivi très fort en matière de sûreté des collections.
3. Toutes les installations de bureaux sont en cours de réorganisation pour une optimisation de l'ergonomie au poste de travail et une sécurisation des branchements électriques (multiprises).
4. Un point de vigilance a également été remonté au niveau du quai de déchargement (porte d'entrée des masses archives ou archéologiques). En effet, un risque de chute existe en raison de la hauteur de dénivelé d'environ 1 mètre. Une réflexion est en cours pour l'élimination de ce risque par l'installation d'un système amovible de garde-corps adapté (type portique escamotables…), tout en ne créant pas de difficulté pour le déchargement et la manipulation.

- Les représentants FA insistent sur l'importance d'un quai avec garde-corps et rappelle qu'il y a déjà eu une chute d'un prestataire à cet endroit.

- La Directrice des Archives indique qu'un marquage au sol a déjà été fait et une solution provisoire de balisage a également été installée.

- Les représentant CFE-CGC et CGT demandent ce qu'il en est du point de vigilance portant sur la porte présente au niveau du quai de déchargement qui n'est pas déverrouillable, notant que la demande initiale est de 2017 et s'étonnent que ce souci ne soit pas encore solutionné.

- Le représentant de la FO mentionne que l'entreprise SOCOTEC procédant à une vérification annuelle, il convient de bien faire toutes les réserves appropriées (sécurité électrique).

- La Directrice des Archives indique que tous les points sont remontés à la DIFI pour organiser l'intervention. C'est actuellement en attente du retour. Elle pointe le fait que des accès sont disponibles par les autres zones, mais un rappel ACFI va être fait à ce sujet. Elle ajoute que des exercices incendie se font de façon régulière et lors de présence de public, à une cadence de 3 exercices par an.

- La Conseillère en prévention précise que cette porte n'est pas une sortie de secours, d'autres portes permettant l'évacuation sont accessibles.

- Les représentants FA posent la question de l'état d'avancement pour l'habilitation électrique

- La Directrice des Archives indique que c'est actuellement en cours d'organisation, des réponses étant attendues sur les signatures des habilitations électriques.

- Le représentant CFE-CGC pointe le souci lié au problème d'odeur.

- La Directrice des Archives précise que ces problèmes sont liés aux bouches d'aération et confirme qu'une demande d'analyse de l'air est en cours d'organisation.

- Les représentants CGT suggèrent que les 4 points d'action soient mis en retour au CHSCT dans le relevé des suites. Par ailleurs, ils se questionnent sur le devenir du bâtiment, les informations qui reviennent régulièrement étant que l'espace devient limité.

- La Directrice des Archives répond qu'effectivement les magasins d'archives arrivent à saturation, certains magasins étant déjà en réaménagement. Un bâtiment annexe de stockage, mutualisé entre le CD78 et le CD92 est prévu en création afin d'optimiser les locaux. Seules les archives non communiquées au public (soit numérisées, soit non autorisées au public ou bien trop fragiles) y seraient stockées. Le site actuel resterait dédié aux documents devant rester disponibles au public. La planification pour la construction est prévue à l'horizon de 6 à 7 ans.

Au terme des débats, la Présidente soumet ce dossier à l'avis des membres du CHSCT.

Avis favorable :	1 représentant CFDT 4 représentants CGT 1 représentant CFE-CGE 1 représentant FO
Abstention :	2 représentants FA

III – POINTS D'ETAPE SUR LES VISITES DE SITES CHSCT

La Conseillère en prévention présente le dossier.

- Il s'agit du planning des visites CHSCT. La Conseillère en prévention souhaite partager ces informations suite aux demandes faites ces derniers mois et valider ce planning avec les organisations syndicales. Les invitations ont déjà été envoyées.

- Les représentants CGT remarquent que la date du 10 décembre 2019 tombe le même jour qu'une formation CHSCT déjà planifiée. Par ailleurs, ils demandent si une visite de site est systématiquement prévue en cas de travaux.

- La Conseillère en prévention indique que les sites ayant fait l'objet de travaux conséquents font l'objet d'une visite de site (par exemple Poissy et Elancourt).

- Les représentants CGT font observer que sur le site de Rémilly où une visite est prévue prochainement, plusieurs locaux d'entretien ont des portes avec des loquets, ce qui peut présenter des risques dans le cas d'usagers agressifs, le cas s'étant d'ailleurs déjà produit avec un usager violent.

- La Conseillère en prévention prend note de cette remarque et indique que cet incident n'avait pas été signalé lors de la dernière visite.

- Les représentants CGT soulignent que sur le site de Mignot, la programmation de la visite a été bien accueillie et souhaitent savoir si d'autres travaux sont programmés, mais également s'assurer qu'aucun site ne soit oublié. De plus, ils informent que suite à la visite sur Chanteloup-les-Vignes, la Commission Sécurité (caserne de pompiers) va dresser un procès-verbal de carence car les rapports de sécurité électrique n'ont pas pu être présentés, de même qu'il n'y avait pas eu de demande d'autorisation préalable de travaux.

- La Conseillère en prévention informe que les rapports de vérification sont détenus par la DIFI.

- Le représentant CFE-CGC interroge sur le critère de choix des sites visités.

- La Conseillère en prévention répond que les visites sont planifiées sur les sites avec des travaux importants, sur les nouveaux sites, mais également suite à l'examen des demandes des organisations syndicales, avec une optimisation des déplacements quand cela est possible.

- La Responsable du Pôle Environnement RH précise que le service prévention a la responsabilité des visites de sites, et qu'il n'est pas toujours possible d'y associer le CHSCT.

- Le représentant CFE-CGC indique que selon l'article 17 du règlement intérieur sur les visites de site précise que les rapports doivent être présentés annuellement avec la liste des participants et souhaite savoir si ce document existe.

- La Conseillère en prévention répond que toutes les visites font bien l'objet d'un compte rendu avec la liste des visiteurs. Elle ajoute qu'un compte rendu annuel détaillé serait dense et peu constructif, et qu'il

est souhaitable de plutôt privilégier les échanges au fil de l'eau. Un rapport annuel (statistique) comportant les axes à améliorer et plan d'action et suivi (nombre de visites à l'année, par thématique électricité/incendie) existe et les problématiques identifiées sont présentées annuellement.

Au terme des débats, la Présidente soumet ce dossier à l'avis des membres du CHSCT.

Avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel.

IV – POINTS D'ETAPE SUR LE DOCUMENT UNIQUE

La Conseillère en prévention présente le dossier.

- Elle indique que le programme 2019 suit bien son cours, une version 01 du Document Unique est prévue en fin d'année 2019, avec une validation planifiée au premier trimestre 2020. Elle ajoute qu'un Document Unique est toutefois destiné à être en constante évolution. En dépit du fait que certaines directions n'ont pas d'assistant de prévention, des rencontres sont tout de même organisées. L'état d'avancement progresse partout mais de manière différente. Les évaluations sont actuellement en cours d'intégration dans l'outil.

- La Responsable du Pôle Environnement RH précise qu'une belle avancée a été faite sur le sujet du Document Unique, et souligne le travail important qui est encore en cours. Elle rappelle que l'objectif est de recueillir les remarques éventuelles.

- Les représentants CGT reconnaissent l'utilité de la démarche du Document Unique même s'il n'est pas toujours facile d'y associer le personnel et que les agents se l'approprient.

- Les représentants FA et CFE-CGC s'interrogent sur la représentativité de tout le personnel et sur le lien par bâtiment.

- La Conseillère en prévention indique que le point d'entrée de l'évaluation est fait par Direction et qu'effectivement il n'est pas toujours aisé d'avoir la disponibilité des acteurs. Néanmoins, elle précise que la plupart des directions et métiers sont consultés. L'outil permet en outre un travail sur les métiers de manière transversale, avec une arborescence par site et locaux pour ce qui relève de l'environnement de travail.

- Les représentants CGT demandent si le Document Unique est abordé lors des interventions sur site, ce à quoi la Conseillère en Prévention répond par l'affirmative, indiquant que le registre l'est également.

- Les représentants FA se questionnent sur la façon dont est fait le pourcentage d'effectif exposé aux risques pour chaque métier.

- La Conseillère en prévention indique qu'un travail a été fait sur la saisie afin d'avoir des pourcentages avec des effectifs par Direction ; une matrice permet d'avoir la visibilité des axes prioritaires de prévention et des risques (visualisés par les couleurs jaune et rouge).

V – RELEVE DES SUITES DU CHSCT DU 20 JUIN 2019 ET SUIVI DU PROGRAMME DE PREVENTION

La Conseillère en prévention présente le dossier.

- Le tableau liste les 3 points évoqués : recensement détaillé des circonstances des accidents de service, intégration à nouveau des relevés des suites pour chaque CHSCT et analyse de la qualité de l'air sur

le site ALPHA et dont les actions en cours sont intégrées dans un plan d'action suivi par le service santé et prévention de la DRH.

- Le représentant de la CFE-CGC remarque que le site ALPHA est toujours présent dans le tableau de suivi et fait part de son inquiétude concernant les odeurs, notamment dans les bulles qui ne sont pas aérées, et se pose la question de l'origine de ces odeurs.

- La Conseillère en prévention indique que le site ALPHA a fait l'objet de beaucoup d'évolutions, ce qui explique qu'il figure toujours dans le tableau. Actuellement, il y a des études et échanges techniques en cours afin de déterminer les analyses les plus pertinentes à mettre en œuvre.

- Les représentants CGT remercient d'avoir rétabli le tableau de relevé des suites et indiquent qu'il serait souhaitable d'avoir la vision des suites données.

VI – QUESTIONS DIVERSES

1. <u>Pôle Enfance Jeunesse</u>

- Les représentants CGT font part de la situation toujours dégradée au sein des Pôles Enfance Jeunesse et de l'inquiétude qu'elle génère auprès des équipes.

- La Responsable du Service Santé et Prévention indique que l'ensemble des demandes individuelles de visites médicales a bien été prise en compte et que suite aux différents entretiens menés, une note de synthèse a été rédigée et transmise au Directeur du TAD Seine Aval. Cette synthèse fait état de la situation, précisant les raisons qui ont conduit les agents à activer le droit de retrait, la description du danger ressenti, l'élément déclencheur, le caractère imminent du danger encouru et les attentes souhaitées. Elle indique que ces éléments ne sont néanmoins pas constitutifs d'un droit de retrait.

- La Responsable du Pôle Environnement RH ajoute qu'un audit est en cours auprès des PEJ, il n'est cependant pas suffisamment avancé actuellement pour faire un retour sur des pistes d'action. Elle évoque les mesures d'accompagnement déjà mises en place et fait part de recrutements en cours sur le site des Mureaux, de Chanteloup-les-Vignes et de Mantes-la-Jolie, précisant que l'accent a été mis pour une réactivité optimum afin de pas avoir de poste en découvert.

- Les représentants CGT font part de deux départs en congés maternité sur Chanteloup-les-Vignes et les représentants FA de plusieurs arrêts maladie sur Mantes-la-Jolie, des arrêts de longue durée qui posent la question des remplacements.

- La Directrice des Ressources Humaines informe qu'un travail d'identification des absences longues durée est fait avec les Directions afin d'envisager les remplacements et confirme avoir bien entendu le message d'inquiétude.

- Les représentants CGT rappellent que le problème a été soulevé depuis longtemps et que les derniers éléments restent préoccupants et révélateurs d'un état de dégradation des PEJ. Ils regrettent que les mesures transitoires, telles que le recours à l'intérim mises en place durant l'été, aient été levées trop tôt et avant même que l'audit n'ait été finalisé. Ils préconisent la restauration des mesures provisoires, et une garantie de moyens humains avec le rétablissement des intérimaires pour plusieurs mois. Certains agents ont été mis en inaptitude temporaire suite aux visites médicales. Ils souhaitent que leur reprise au travail se fasse dans des conditions de travail sereines, soulignant que les répercussions de ces difficultés touchent l'ensemble du personnel, avec une posture difficile également pour le personnel encadrant. Ils pointent une incertitude du lendemain, qui pourrait laisser craindre par la suite une externalisation. Ils sollicitent une vision d'horizon claire très rapidement.

- La Responsable du Pôle Environnement RH indique que ces questions feront l'objet de discussions dans le cadre d'une réunion de négociation-concertation avec une restitution de l'audit.

- Les Médecins du travail constatent que ce qui ressort des entretiens est principalement la charge de travail source d'une charge mentale créant un cercle vicieux et donnant aux personnes concernées le sentiment de ne pas bien faire leur travail en dépit d'un investissement professionnel reconnu.

- La Directrice des Ressources Humaines invite à ne pas hésiter à diriger les agents concernés vers un soutien psychologique pour les aider.

- Les représentants CGT reconnaissent que la charge mentale fait partie de la fonction, mais qui pourrait néanmoins être allégée avec la mise en place d'une équipe de volants. Il est à noter que toutes les collectivités ne sont pas comparables, puisque dans cette situation, on parle d'aide sociale à l'enfance. Il s'agit de gérer aujourd'hui une situation de crise, qui ne peut pas attendre le temps de l'audit. Ils réclament des actions de mise en place de renfort rapide des équipes, ajoutant que le coût d'emploi d'intérimaires est très probablement moindre que le coût des arrêts de travail liés à l'épuisement du personnel.

- La Directrice des Ressources Humaines indique que la Collectivité a su réagir et que des discussions sont prévues avec le Directeur du TAD Seine Aval et la Responsable du Pôle Enfance Jeunesse afin de faire un point et mettre en place des actions suite à l'audit.

- Les représentants FA indiquent qu'effectivement l'audit va pouvoir apporter des informations, il regrette néanmoins que suite à la situation du mois de juillet, toutes les visites médicales prévues n'aient pas été faites. Il demande ce qu'il en est du retour des entretiens individuels.

- La Responsable du Service Santé et Prévention répond que tous les cas prioritaires ont bien été reçus, de même que toutes les personnes ayant activité le droit de retrait ont été reçues ou sont en cours. De plus, 5 interventions collectives des deux psychologues du travail du CIG ont été organisées (PEJ de Mantes : 10 juillet et 28 novembre ; PEJ de Chanteloup : 8 juillet et 16 septembre ; PEJ des Mureaux : 10 juillet). Parallèlement à cela, une action de supervision a été mise en œuvre à destination des 33 travailleurs sociaux et des coordonnateurs de parcours enfance, pour tous les PEJ du TAD de Seine Aval. Le Cabinet Expression a été retenu mi-septembre pour cette mission qui se déroulera à raison de 34 séances de trois heures organisées de novembre 2019 à juin 2020, les mardis et jeudis, tous les quinze jours, par 2 formateurs (formation de psychologue clinicien). La réunion de cadrage est planifiée le 18 octobre 2019 pour une mise en route de la supervision le 5 novembre 2019.

2. <u>Stage amiante</u> :

- Le représentant FO souhaite attirer l'attention suite à la formation amiante suivie par les opérateurs qui a apporté beaucoup d'éléments d'explications, et fait part des retours d'inquiétude liés à l'incertitude de présence d'amiante dans le bâtiment. Il suggère une rencontre avec le personnel pour apporter des conseils sur la manière de travailler. Il regrette que cette formation n'ait pas encore été suivie par les encadrants.

- La Conseillère en prévention confirme que ces formations seront suivies par l'ensemble des équipes et indique que les interventions sont davantage sécurisées aujourd'hui grâce à ces actions. Il n'en reste pas moins que les chefs d'équipe doivent continuer à mettre en place les actions adéquates et faire des fiches de suivi d'exposition. De même, il est important que les consignes apprises en formation soient bien respectées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 20.

LA PRESIDENTE DU CHSCT	**LA SECRETAIRE DU CHSCT**
Josette JEAN	**Sylviane GOUAISLIN**